

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 mars 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES—RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gaston Isabelle (Hull) présente le 5^e rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, en français et en anglais.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport présenté figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

AGRICULTURE—ADOPTION DU 7^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean) propose l'adoption du 7^e rapport du comité permanent de l'agriculture présenté à la Chambre le vendredi 7 mars 1969.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

LES COMPTES PUBLICS—ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. A. D. Hales (Wellington) propose que le deuxième rapport du comité permanent des comptes publics présenté à la Chambre le jeudi 6 mars soit adopté.

(La motion est adoptée.)

LA PÊCHE

DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LA CHASSE AU PHOQUE

L'hon. M. Davis (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de la chasse au phoque pour deux raisons: d'abord, pour annoncer qu'elle doit être ajournée pour le reste de la semaine par suite de l'état exceptionnel des glaces, puis, pour dissiper certaines craintes exprimées sur les méthodes de chasse employées depuis quelques jours dans le golfe Saint-Laurent.

Ayant passé quelque temps là-bas pendant la fin de semaine et ayant parlé à bon nombre de vétérinaires d'Europe occidentale, des États-Unis et du Canada, j'estime que la chasse au phoque est surveillée comme il faut. L'application des règlements du ministère des Pêcheries réduit au minimum les souffrances des jeunes phoques.

A la plupart d'entre nous qui étions là-bas en fin de semaine, la chasse même a paru horrible. Les méthodes étaient indubitablement efficaces. Elles étaient efficaces parce que rapides et employées par des hommes qui avaient déjà tué de jeunes phoques. Toutefois, je n'ai pu m'empêcher de me demander si cette chasse dans le golfe Saint-Laurent était vraiment nécessaire. C'est le gagne-pain, partiel du moins, de quelque 6,000 Canadiens. Cependant, ce ne sont pas toujours les mêmes qui en profitent puisque les phoques suivent les glaces et que celles-ci peuvent dériver une année à l'ouest des Îles-de-la-Madeleine et l'année suivante au nord de l'Île-du-Prince-Édouard.

Mais un facteur demeure constant: le spectacle impressionnant de l'immense troupeau de phoques. Transformé en attraction touristique annuelle, cet événement unique profiterait, lui aussi, à l'économie de la région atlantique. Il faudrait donc je pense examiner la possibilité de faire du golfe Saint-Laurent un refuge de phoque, en n'autorisant la chasse au phoque que dans les eaux internationales, dans le nord de l'Atlantique, au large du Labrador et de Terre-Neuve.

Cette année, les conditions de la glace sont exceptionnelles. La glace elle-même est de qualité médiocre et sa superficie, limitée. De plus, l'utilisation d'hélicoptères a gêné la mise bas. Dans ces conditions, l'on risque de perdre nombre de jeunes phoques; j'ai donc déclaré un moratoire sur la chasse, à partir de 6 h. ce soir jusqu'à 6 h. vendredi matin. Au sud de l'Île-du-Prince-Édouard, où se trouvent les grands troupeaux, la situation est surveillée de près et, au besoin, d'autres mesures de protection seront annoncées.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je sais que tous les députés de mon parti ont écouté avec intérêt la déclaration faite aujourd'hui par le ministre des